
Atouts et limites du concept de justice spatiale pour aborder la géographie de la santé mentale en France

Charlie Bourin^{*1}, Coralie Gandré², Magali Coldefy², and Anne-Peggy Hellequin¹

¹Université Paris Nanterre - UFR Sciences sociales et administration – Laboratoire Ladyss – France

²Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) – Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) – France

Résumé

Cette communication a pour objectif de discuter de l'apport du concept de justice spatiale en géographie de la santé mentale. La démarche de géographie de la santé est historiquement liée à une volonté de réduction des inégalités sociales de santé, s'accordant bien avec la géographie éthico-morale, qui prend au sérieux la dimension morale des phénomènes spatiaux en exerçant un sens critique faisant référence à des valeurs. A partir d'une application dans le domaine de la santé mentale, il s'agira de relever les enjeux scientifiques et épistémologiques de la construction d'un cadre conceptuel relatif à la justice spatiale, ainsi que les difficultés rencontrées dans l'application de ce cadre conceptuel dans des travaux de recherche appliquée.

Premièrement, une partie théorique, s'appuyant sur une revue de la littérature et un travail réflexif, traitera l'histoire de la notion de justice spatiale et l'ancrage de la justice dans un discours géographique. La différence entre un discours relatif aux inégalités socio-territoriales et un discours relatif à la justice spatiale sera abordée. Il s'agira ensuite de revisiter les liens entre géographie, justice, santé, santé mentale, et psychiatrie. Les différentes conceptions de la justice spatiale seront traitées, notamment la justice procédurale et la justice (re)distributive.

Une deuxième partie s'appuie sur des exemples territorialisés portant sur les zonages en santé mentale sur l'ensemble du territoire national, et sur l'estimation des besoins en santé mentale de quatre territoires français. Seront abordés les atouts (en termes de démarche scientifique) et les difficultés (en termes de méthodologie notamment) de l'élaboration d'un cadre conceptuel centré sur la notion de justice spatiale en géographie de la santé mentale pour des travaux de recherche ayant une approche quantitative ou mixte. Sera notamment abordé en discussion l'intérêt de mener une recherche appliquée lorsqu'un cadre conceptuel éthico-moral tel que celui de la justice spatiale est mobilisé, ainsi que ses limites, notamment la confrontation de ce cadre conceptuel aux données disponibles et mobilisables. A partir de ces travaux, les enjeux scientifiques du passage du constat des disparités socio-spatiales de santé à leur traduction en termes de justice spatiale seront discutés. Ces enjeux seront éclairés à la lumière des différentes définitions de la justice distributive, et notamment autour de la distinction entre égalité et équité en santé mentale, et comment ces deux notions peuvent être mobilisées dans les travaux en géographie de la santé mentale.

En conclusion, il s'agira d'établir un travail réflexif afin de mettre en avant la manière dont la justice spatiale peut enrichir les approches de géographie de la santé, et notamment mentale, en se concentrant sur les intérêts scientifiques et éthiques propres à cette démarche. En ouverture à la discussion, seront également abordés les débats concernant la posture scientifique du chercheur qui s'engage dans un travail de recherche portant sur la justice spatiale.

*Intervenant

Mots-Clés: justice spatiale, santé mentale, démarche scientifique, épistémologie